

Aux instituteurs et aux institutrices

QUESTIONS D'INTÉRÊT PROFESSIONNEL ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

Le département de l'Instruction publique a fait déposer dans chaque école un exemplaire des *Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique*. Ce document est la propriété de l'école, mais il est à l'usage du maître ou de la maîtresse: il est donc de consultation facile.

Néanmoins, un grand nombre d'institutrices s'adressent soit au Surintendant, soit au Directeur de *L'Enseignement Primaire* pour demander des renseignements consignés en toutes lettres dans les *Règlements* ci-dessus indiqués. Nous prions donc le personnel enseignant de consulter ce document avant que d'imposer au département de l'Instruction publique une correspondance inutile.

S'agit-il des *congés*?—Voyez la page 3, articles 15, 16, 17, 18.

S'agit-il du *chauffage*, du *balayage* ou du *lavage* des classes?—Voyez la page 9, articles 66, 67, 68, 69, 70.

S'agit-il des engagements ou du permis d'enseigner sans diplôme?—Voyez page 4, articles 23 à 32.

S'agit-il du Fonds de pension?—Vous en avez déjà été informé: jusqu'à nouvel ordre, la retenue est fixée à 2½ %, et elle peut être faite sur le salaire de tout instituteur (ou institutrice) laïque, diplômé ou non diplômé, enseignant dans une école sous contrôle des commissaires.

S'agit-il des *congés pour maladie*?—Veuillez vous rappeler que les commissaires *ne sont pas obligés* de payer le traitement pour le temps que la maladie a duré; ils peuvent payer le salaire couvrant la période de la maladie, ils se montreraient généreux en le faisant, ce serait bien, très bien même de leur part, mais enfin ils n'y sont pas tenus par la loi.

En consultant avec soin les *Règlements scolaires* vous trouverez réponse à tous vos desiderata professionnels.

C.-J. M.

A la Malbaie

Le 7 juin dernier, le Surintendant de l'Instruction publique et l'Inspecteur général des écoles catholiques ont assisté à la bénédiction solennelle de la nouvelle académie, dont la direction a été confiée aux Frères de la Croix de Jésus de Rimouski. La journée commença par une grand' messe pendant laquelle Monseigneur Lapointe, vicaire général de Chicoutimi, prononça une superbe allocution sur l'Éducation et l'Instruction. Les devoirs des parents, les droits de l'Église et le rôle de l'État en matière d'Éducation furent clairement démontrés par l'éminent Supérieur du Séminaire de Chicoutimi.

Dans l'après-midi, eut lieu la bénédiction de la nouvelle académie; cette cérémonie fut présidée par Monseigneur Lapointe. Après quoi le président des commissaires d'écoles de la Malbaie, M. J.-E. Maltais, présenta une adresse au nouveau Surintendant, M. Délage. Monseigneur Lapointe, le Surintendant, l'Inspecteur général, et M. l'abbé Hudon, curé de la paroisse, adressèrent tour à tour la parole.

Le Supérieur général des Frères de la Croix de Jésus de Rimouski, l'inspecteur régional, M. Millette, le Maire de la paroisse, les commissaires et une foule considérable de pères et de mères de familles assistaient à cette fête de l'Éducation, qui fut vraiment belle et réconfortante.

Après le dîner, une jolie séance eut lieu au couvent des Sœurs de la Charité en l'honneur du Surintendant. Une belle adresse fut présentée à l'honorable M. Délage, qui répondit avec émotion aux bonnes paroles qu'on venait de lui adresser.